



CONFÉRENCE DES PRÉFETS
DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE Pour diffusion immédiate

FONDS RÉGIONS ET RURALITÉS : VOLET 1 - SOUTIEN AU RAYONNEMENT DES RÉGIONS APPEL DE PROJETS POUR LA RÉGION DE L'ABITIBI TÉMISCAMINGUE

Abitibi-Témiscamingue, le 16 juillet 2021 – Le comité régional de sélection de projets de l'Abitibi-Témiscamingue est heureux de lancer officiellement son appel de projets annuel dans le cadre du volet 1 – Soutien au rayonnement des régions du Fonds régions et ruralité (FRR).

Pour 2021-2022, une somme de 2 146 367 M\$ a été octroyée par le gouvernement du Québec afin d'appuyer des projets structurants et répondants aux priorités régionales de l'Abitibi-Témiscamingue. Les initiatives soumises devront notamment avoir des retombées sur le territoire de plus d'une municipalité régionale de comté. Les organismes admissibles ont jusqu'au 30 septembre 2021 pour déposer leur demande financière.

Au cours des derniers mois, un important travail de révision du cadre de gestion a été effectué. L'objectif était de permettre une utilisation du Fonds visant à cibler plus directement les priorités régionales afin de mieux y répondre.

Les ententes sectorielles de développement ainsi que les appels de projets ciblés sur invitation seront aussi des moyens utilisés. Un appel de projets aura toujours lieu annuellement.

« Au cours des dernières années, le FRR volet 1 a permis la réalisation de plusieurs projets porteurs qui ont contribué et/ou qui contribuent toujours à faire rayonner la région et à améliorer la qualité de vie des citoyens. Nous pensons qu'en se dotant de nouvelles façons de faire et en revoyant légèrement les critères des appels de projets généraux, nous pourrions répondre de façon plus ciblée aux priorités régionales. Avec cette révision, le but est littéralement de pouvoir venir mettre un crochet à côté de chaque enjeu et que des avancées concrètes soient perceptibles à l'échelle régionale » a déclaré M. Martin Ferron, président du comité régional de sélection de projets et de la Conférence des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue (CPAT).

« Une fois de plus, les gens de l'Abitibi-Témiscamingue ont l'occasion de soumettre leur projet afin de répondre aux priorités régionales de développement. Je les invite à le faire en grand nombre afin de générer des retombées positives pour les citoyennes et les citoyens d'ici. Par ailleurs, je remercie le comité régional de sélection de projets pour le travail rigoureux d'analyse des demandes. »

Pierre Dufour, ministre responsable de la région de l'Abitibi-Témiscamingue

Faits saillants :

- Le [FRR](#) donne un nouvel élan au développement local et régional, à l'innovation, à la coopération intermunicipale ainsi qu'à l'occupation et à la vitalité des territoires. Il est doté d'une enveloppe totalisant près de 1,3 G\$ sur cinq ans.
- L'enveloppe totale du [volet 1 – Soutien au rayonnement des régions du FRR](#) pour l'Abitibi-Témiscamingue sera de 10 840 605 M\$ d'ici 2024. Ces investissements contribueront à réaliser des projets de développement porteurs pour la région, et ce, en fonction de ses priorités.



CONFÉRENCE DES PRÉFETS
DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

- Cadre régional de gestion
https://www.mamh.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/developpement_territorial/fonds_programmes/FARR/cadre_gestion_abitibi.pdf
- Les priorités régionales en Abitibi-Témiscamingue :
 1. Favoriser et soutenir la desserte en Internet haute vitesse et la téléphonie cellulaire sur l'ensemble du territoire de la région.
 2. Accroître le niveau de qualification et de diplomation tout en développant une culture de formation, d'apprentissage et de perfectionnement en continu.
 3. Renforcer l'attractivité de l'Abitibi-Témiscamingue pour favoriser l'établissement et la rétention de nouveaux arrivants.
 4. Favoriser une cohabitation harmonieuse et un dialogue social inclusif avec les Premières Nations.
 5. Consolider et diversifier les filières agricole, forestière, minières, touristiques et d'avenir au sein de l'économie régionale.
 6. Agir pour offrir des conditions de vie favorables et des milieux de vie stimulants et sécuritaires afin d'améliorer le développement global, la santé, le bien-être de la population.
 7. Assurer la mobilité durable, efficiente et efficace des personnes et des biens sur l'ensemble du territoire de la région de l'Abitibi-Témiscamingue, ainsi que les liens avec les régions limitrophes et les grands centres.

Liens connexes :

Pour en savoir davantage sur le FRR : <https://www.mamh.gouv.qc.ca/developpement-territorial/programmes/fonds-regions-et-ruralite-frr/>

Pour déposer une demande dans le cadre du volet 1 – Soutien à la vitalisation et à la coopération municipale du FRR : www.mamh.gouv.qc.ca/developpement-territorial/fonds-et-programmes/fonds-regions-et-ruralite-frr/volet-1-soutien-au-rayonnement-des-regions/presentation/

Pour contacter la direction régionale du MAMH : 819-763-3582, poste 80803 ou Dr.Abitibi-temis@mamh.gouv.qc.ca.

Information sur le FRR :
Direction régionale
de l'Abitibi-Témiscamingue
Ministère des Affaires municipales et
de l'Habitation
819-763-3582

Source :
Xavier Roy
Directeur de la Conférence des préfets de
l'Abitibi-Témiscamingue
819-355-9829